

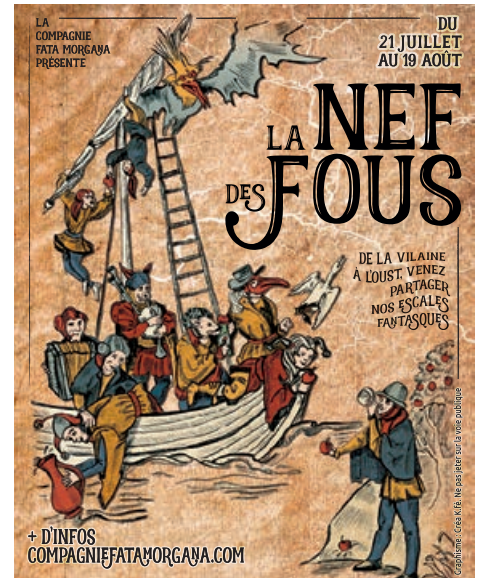
Plaisirs d'été à Saint-Senoux

Que vous soyez adulte ou non, sensible à la culture, à la nature ou adepte d'activités sportives et ludiques, il y en aura pour tous les goûts cet été à Saint-Senoux

Pour les 10-17 ans, l'Espace Jeunes sera ouvert du 10 au 21 juillet puis du 21 août au 1er septembre avec une multitude de sorties et d'animations à retrouver en détail sur le site de la mairie, tout comme le programme de la bibliothèque. Anne-Laure et les bénévoles vous y accueilleront les mercredis (10h30-12h puis 15h-18h) et samedis matins de 10h30 à 12h. Elle sera en revanche fermée du 2 août au 18 août.

La Mare aux Mortiers sera l'un de vos terrains de jeu favoris avec la location de paddle, kayak et canoë du mardi au dimanche (14h-18h) du 4 juillet au 3 septembre. Le Canoë-Kayak Club de Pont-Réan propose aussi un Escape Game (énigmes et recherche, dès 7 ans, 3 heures environ) entre terre et fleuve : après avoir péniblement remonté la Vilaine sur son radeau de fortune, Malo le Terrible a caché son trésor à Saint-Senoux. Saurez-vous le découvrir puis l'ouvrir en trouvant les indices nécessaires ? Que ce soit pour les locations simples ou l'Escape Game, les réservations se font au 07 82 50 96 25 ou sur www.resa.ckcpr.fr. Vous pouvez également faire le choix d'un Laser Game à la Mare aux Mortiers en réservant au préalable au 06 25 24 42 95 ou sur www.lasergamechallenge.fr. Le site est idyllique et l'Armada d'un Soir sur l'Île ne s'est pas trompé en y jetant l'ancre le 9 juillet pour y faire vivre danses, percussions et musique caribéenne. Elle sera imitée le 25 juillet par La Nef des Fous pour un spectacle de danse, cirque, théâtre, marionnettes et musique à bord de son esquif traditionnel.

Les représentations, concerts et ateliers des Estivales de Baranoux seront un point d'orgue de vos week-ends (détails sur le site de la coopérative, délocalisées à la Mare aux Mortiers le 9 juillet) que vous



pourrez débiter au Jardin Partagé « Le Courti » (proche de l'Espace Glenmor) où son collectif sera heureux de vous accueillir chaque samedi matin de 10h à 12h pour échanger, imaginer et se projeter ensemble autour de la terre que ne manqueront pas de fouler les disciples de la randonnée avec près de 50 km de chemins balisés sur notre commune. Inauguré cette année, le sentier artistique « LézArts des Vallons » vous dévoile ses sept sculptures monumentales fondues au paysage senonnais.

Enfin, la députée de notre circonscription Mathilde Hignet vous invite à la Fête populaire du 14 juillet (14h-18h) aux abords de l'Espace Glenmor. Vous y trouverez des stands, des jeux extérieurs avec une buvette et des prises de paroles libres. Ce sera l'occasion pour vous d'échanger avec notre élue à l'Assemblée nationale, un moment de partage convivial au cœur d'un été éclectique et animé à Saint-Senoux.

www.saintsenoux.fr

Feuille d'informations municipales

Juillet-Août 2023 · n°33



Agenda

DIMANCHE 2 JUILLET

Les Estivales de Baranoux
Spectacle Apocalypse clown
Cie la Sauvage • dès 6 ans

MERCREDI 5 JUILLET

Partir en livre • Bibliothèque
Atelier d'éveil artistique

DIMANCHE 9 JUILLET

L'armada
Rando décalée
Sentier LézArts des Vallons
avec l'Orange Givrée

Les Estivales de Baranoux
À la Mare aux Mortiers

DIMANCHE 16 JUILLET

Les Estivales de Baranoux
Concerts Eva Luna & Pig Society

DIMANCHE 23 JUILLET

Les Estivales de Baranoux
Mr Tronc et Mr Poche • dès 7 ans
Balade chantée avec Jacky Sourdrille

MARDI 25 JUILLET

La Nef des Fous - Bateau spectacle
La Mare aux mortiers

DIMANCHE 30 JUILLET

Les Estivales de Baranoux • Concert Shamo Solo

DIMANCHE 6 AOÛT

Les Estivales de Baranoux
Concert et spectacle Yaëlle
La Caravane Magique • dès 3 ans

DIMANCHE 13 AOÛT

Les Estivales de Baranoux
Spectacle Cochon-Cochon • dès 6 ans

DIMANCHE 20 AOÛT

Les Estivales de Baranoux
Spectacle Au bord du corps
Cie Le Long Raccourci • Dès 6 ans

DIMANCHE 27 AOÛT

Les Estivales de Baranoux
FRIP'PARTY - Concert Tarafikants

VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE

Fête de l'été des enfants

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

Les Estivales de Baranoux • Concert
Digresk

VENDREDI 8 SEPTEMBRE

Forum des associations

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE

Les Estivales de Baranoux
Concert Mo'Fab & Sticky Howlin

SAMEDI 16 SEPTEMBRE

Conférence gesticulée
Mon histoire populaire de l'énergie

DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Place au Village



Embellissement des pourtours de l'église

Les Services techniques ont achevé au printemps la première phase du réaménagement des pourtours de l'église. Un gros tiers des parterres ont été repris jusqu'à présent avec la construction d'un muret en pierre, la mise en place de treillages réalisés par leurs soins et la plantation de nouveaux végétaux qui ont pu éprouver quelques difficultés à sortir de terre avec les chaleurs précoces de mai. Les Services Techniques avaient au préalable retiré la bâche et les plantes non-désirées, après quoi il leur a fallu aérer le sol et l'enrichir tant celui-ci était compact et appauvri. Les bordures des cheminements piétonniers ont aussi été reprises. L'idée générale de ces travaux paysagers qui se poursuivront l'an prochain est de ramener de la couleur et du naturel au cœur de notre village.

Déclarer ses animaux en mairie

Les services communaux sont régulièrement sollicités pour des animaux en divagation sur la voie publique ou sur le terrain de tiers. Il nous est parfois difficile d'identifier les propriétaires concernés et c'est afin d'y remédier que nous vous sollicitons pour mettre à jour notre fichier communal des détenteurs d'animaux domestiques. Cela nous permettra de vous contacter le plus rapidement possible en cas de besoin et éviter un séjour à la fourrière aussi désagréable pour votre animal qu'onéreux pour vous.

Sont considérés comme en divagation :

- Les chiens qui, en dehors d'une action de chasse, se trouvent hors de portée de voix / d'instrument permettant son rappel ou à plus de 100 mètres de la personne responsable.
- Les chats non-identifiés situés à plus de 200 mètres de tout habitation ainsi que tous ceux trouvés à plus d'un kilomètre du domicile de son propriétaire.
- Tout autre animal domestique évoluant sans gardien sur le terrain d'autrui ou la voie publique.

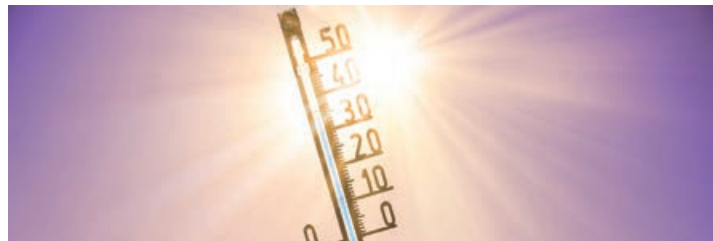
Afin de préserver vos animaux d'une telle mésaventure, vérifiez fréquemment l'état de vos enclos. Nous avons besoin pour compléter notre fichier de votre nom, adresse et numéro de téléphone, ainsi que du nombre d'animaux, leur type, une description sommaire et le lieu de détention. Vous pouvez transmettre ces informations à l'accueil de la mairie ou par courriel à contact.mairie@saintsenoux.fr

Plan canicule

Dans le cadre du plan de prévention de la canicule, la mairie tient un registre afin de recenser les personnes vulnérables susceptibles de souffrir des fortes chaleurs. Si vous êtes une personne âgée, handicapée, isolée, pensez à vous inscrire sur ce registre en appelant la mairie au 02 99 57 86 20. Ainsi, en étant identifié, vous serez mieux informé et pourrez bénéficier d'une attention particulière en cas de canicule.

De même si dans votre entourage, vous avez des personnes concernées, merci de les inciter à s'inscrire.

FINALITÉ EXCLUSIVE DU REGISTRE : Organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites sur le registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin.



Démarchage téléphonique ou à domicile : attention aux entreprises indélicates

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ? Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Être attentif au mode opératoire

La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, la Région, l'Etat, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voir des installations autofinancées. Ne vous laissez pas influencer : voici quelques recommandations pour vous aider à éviter les ennuis lors d'un démarchage abusif.



Quelques bons réflexes

- N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;
- Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même ;
- Faites jouer votre droit de rétractation (14 jours légaux après signature d'un devis) ;
- Exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation ;
- Privilégiez si possible des entreprises proches de chez vous ;
- Faites marcher la concurrence et réalisez plusieurs devis ;
- Inscrivez-vous sur bloctel.gouv.fr pour limiter le démarchage téléphonique.

► Pour plus d'informations, contactez :

Un conseiller France Rénov' : Espace Rénov' Habitat – 02 99 57 02 20

Les associations de consommateurs de votre département comme UFC que choisir et la maison de la consommation.

Signalez une entreprise en remplissant un formulaire de réclamation sur le site <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Signalez une entreprise à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 29 76 00



Départs directeurs d'école

Ils sont arrivés ensemble et repartiront ensemble pour de nouveaux horizons...

Nathalie et Guillaume ont tous deux posé leur valise à Saint-Senoux en septembre 2017 en tant que directrice et directeur de l'école Les Korrigans et de l'école Notre-Dame, ils nous quittent cet été pour de nouvelles écoles.

Durant ces 6 années, ils ont accompagné nos enfants avec bonne humeur et construit des projets avec les familles et la municipalité. Nous les remercions pour leur investissement sans faille pour les écoles et les enfants et leur souhaitons le meilleur dans leur nouvelle école.

Nous souhaitons bienvenue à Harmonie, nouvelle directrice de l'école Les Korrigans, et Virginie, nouvelle directrice de l'école Notre Dame, qui reprennent le flambeau à la rentrée 2023.

Bibliothèque municipale Été 2023

Partir en livre

La grande fête du livre jeunesse du 22 juin au 23 juillet !

Le thème de cette année : la liberté !

Mardi 11 juillet, 10h, Bibliothèque, à partir de 4 ans

Balade contée « A nous la liberté ! » suivi d'un pique-nique partagé

► Sur inscription au 02 99 57 82 11 / mediatheque@saintsenoux.fr

Des chèques-Lire à Gagner !



Offerts par le Centre National du Livre

Pendant 6 semaines (4 semaines de juillet et les 2 dernières d'août), essayez de retrouver sur la commune le personnage de Mortelle Adèle!

Rapportez-le à la médiathèque et recevez en échange un chèque-lire !

Un indice sera donné sur intramuros/site de la mairie et Facebook de la médiathèque, le mardi de chaque semaine

Pendant l'été, on fait le plein de livres et de DVD !

Du mardi 11 juillet au samedi 2 septembre inclus, on peut emprunter plus de documents !

15 livres au lieu de 10, 5 DVD au lieu de 3, par carte.

Attention, les documents ne voyageront pas les trois premières semaines d'août, alors anticipez vos réservations !

Et souvenez-vous depuis le 1er janvier, l'adhésion à la bibliothèque est gratuite !

Les rendez-vous estivaux du tricot!

Cet été, à la médiathèque, des ateliers tricot / couture auront lieu les lundis après-midi. A partir du lundi 10 juillet et jusqu'au lundi 28 août vous allez pouvoir laisser parler votre créativité lors d'un moment convivial de 14h00 à 16h00. C'est aussi l'occasion de pouvoir travailler sur vos créations pour les boîtes solidaires qui seront distribuées en fin d'année.

À vos aiguilles!

Fermeture estivale

La médiathèque sera fermée le samedi 15 juillet puis du mercredi 2 au mercredi 16 août, réouverture le samedi 19 août à 10h30.

Pour rappel, la médiathèque est fermée le mardi et jeudi pendant les vacances scolaires.

La Caozerie refait peau neuve en août !

La municipalité profite de la période estivale afin de poursuivre la rénovation de l'ancienne mairie. Un deuxième cabinet de praticien va être créé, la salle d'attente va être rénovée, et les sols vont connaître une réfection. Rendez-vous en septembre pour découvrir le nouveau cabinet!



Les Estivales de Baranoux

Le bar-épicerie-spectacle Baranoux vous accueille chaque dimanche de l'été dans son jardin lors de journées conviviales et festives. Vous pourrez y découvrir des concerts, spectacles et ateliers pour le plus grand plaisir des petits et des grands !

Programmation à découvrir sur le site internet ou Facebook de la coopérative.



Décision du conseil municipal

Aménagement d'un arrêt de bus scolaire sécurisé à Cambrée

Chaque année l'Etat rétrocède aux collectivités territoriales le produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Ces subventions permettent de contribuer à l'équipement des collectivités, notamment dans le domaine de la sécurité routière.

Cette année la commission urbanisme a décidé de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour la réalisation d'un arrêt de bus scolaire sécurisé à Cambrée. Un quai d'embarquement surélevé de 10 mètres de long sera donc aménagé, et remplacera l'arrêt des Quatre Routes jugé trop dangereux pour les usagers.

La commune a également fait appel à la Région Bretagne (l'autorité compétente en matière de transport scolaire) pour un soutien technique et une aide financière. Vous trouverez ci-dessous le plan de financement de cette nouvelle infrastructure.

| Nature des dépenses | Montant HT | Montant TTC | Recettes | Montant TTC |
|---------------------|----------------|----------------|-------------------|----------------|
| Aménagement global | 7 090 € | 8 508 € | Amendes de police | 1 500 € |
| | | | Conseil Régional | 4 963 € |
| | | | Commune | 2 045 € |
| TOTAL | 7 090 € | 8 508 € | TOTAL | 8 508 € |

Travaux de restauration des milieux aquatiques

Afin de respecter les objectifs fixés par la directive cadre européenne sur l'Eau, l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des actions de restauration des milieux aquatiques sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO).

Le linéaire total des cours d'eau du territoire est de 2 526 km, dont seules 5 % des masses d'eau sont en bon état écologique. En cause, la modification de l'hydromorphologie des cours d'eau, suite au remembrement agricole.

Pour atteindre les objectifs de bon état écologique, Eaux & Vilaine souhaite mettre en œuvre des travaux de restauration ambitieux des milieux aquatiques, dont le but est d'obtenir des résultats significatifs sur la qualité physico-chimique et biologique de l'eau et sur la quantité d'eau disponible dans les hydrosystèmes. Les travaux de restauration des milieux aquatiques sont mis en œuvre avec l'accord des propriétaires riverains et des exploitants agricoles, il porte sur la période 2023-2028.

Sur le territoire de VHBC, la Vilaine (état moyen) est le cours d'eau central dont le Canut (45 km de long, état moyen) est l'affluent principal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les travaux de restauration des milieux aquatiques.

Comment garder son logement frais en été ?

Les beaux jours arrivent et la chaleur aussi. Quelles sont les astuces pour garder la fraîcheur dans son logement ?

En hiver, la façon la plus simple d'avoir une maison confortable, c'est d'empêcher la chaleur d'en sortir. En été, pour garder une maison fraîche, c'est d'empêcher la chaleur d'y entrer !

Voici quelques gestes simples à adopter :

- Protéger votre logement des rayons directs du soleil : fermez vos fenêtres et surtout vos volets avant que le soleil ne tape. Les rideaux ou stores intérieurs ne sont pas aussi efficaces car les rayons du soleil entrent tout de même chez vous !
- Mettre en place la ventilation nocturne ou matinale dès que l'air extérieur est plus frais que celui de votre logement. Ouvrez en grand vos fenêtres afin de créer un courant d'air frais pendant quelques heures.
- Limiter les apports de chaleur interne : Vos appareils électroménagers produisent de la chaleur lorsqu'ils fonctionnent. Utilisez-les de préférence le matin et éteignez-les lorsque vous n'en avez pas l'utilité, c'est d'abord des économies d'énergie, mais aussi quelques degrés en moins. Cuisinez des plats froids afin d'éviter de faire fonctionner vos plaques de cuisson et/ou four.

Si malgré ces bons conseils, votre logement surchauffe tout de même, vous pouvez utiliser un ventilateur de façon à brasser l'air et vous procurer une sensation de froid sur la peau.

Vous pouvez aussi, envisager des travaux d'isolation, d'étanchéité à l'air et/ou de ventilation pour votre logement. Le confort d'été et le confort d'hiver peuvent être traités en une seule fois et des aides financières sont disponibles !

► Pour des conseils personnalisés neutres et gratuits sur des travaux de rénovation énergétique, contactez l'ALEC des Vallons de Vilaine au 02 99 57 02 20.



**AGENCE LOCALE
DE L'ÉNERGIE
ET DU CLIMAT**
VALLONS DE VILAINE

Économiser l'eau

Dans le cadre de l'appel à projet Mobiliser les Bretonnes et les Bretons aux Transitions, un atelier portant sur les toilettes sèches a récemment été organisé à Guichen. On vous fait un résumé.

Selon l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, nous consommons en 2020 150 litres d'eau potable en moyenne par jour et par personne. Et avec 5 à 10 litres d'eau (potable) utilisés à chaque fois que nous pressons la chasse, nos toilettes représentent environ 20% de notre consommation d'eau individuelle quotidienne. Ce constat qui interroge n'a rien d'une fatalité et de nombreuses personnes se sont déjà tournées vers une alternative plus économe : les toilettes sèches.

Comment créer ses toilettes sèches ?

Vous pouvez les réaliser vous-mêmes ou en acheter prêt à l'emploi ou presque. Un lieu d'implantation un peu à l'écart est préconisé, que ce soit à l'intérieur ou non, en remplacement des WC existants ou en complément. Il n'y a pas besoin d'arrivée ou d'évacuation d'eau pour cet équipement autorisé s'il n'émet pas de rejet en milieu naturel. Un espace d'au moins 2m² et une bonne ventilation seront de mise, ainsi qu'un seau en inox avec une anse sur le côté d'une quarantaine de centimètres de hauteur. L'assise est à définir selon votre convenance mais n'oubliez pas l'abattant pour éviter les insectes et les mauvaises odeurs. Ces dernières seront d'ailleurs étouffées par de la sciure de bois que vous utiliserez après chaque passage dans vos toilettes sèches. Le contenu de votre seau sera ensuite disposé dans un compost spécifique d'1 m² recouvert d'une grille pour éviter la venue d'animaux où il devra reposer au moins deux ans avant d'être valorisé dans votre jardin ou au pied de vos arbres.

Mairie - 11 rue des Trois Huchet
02 99 57 86 20 - saintsenoux.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 > 12h
Jeudi : 8h30 > 12h et 14h > 18h
1er samedi du mois : 8h30 > 12h

Fermeture exceptionnelle de la mairie le samedi 5 août (ouverture samedi 1^{er} juillet de 8h30 à 12h puis retour à l'ouverture premier samedi du mois : le 2 septembre)

Permanence samedi 2 septembre : Paulo Le Troquer
Tirage : 950 exemplaires. Directrice de la publication : Antinéa Leclerc. Comité de rédaction : Paulo Le Troquer, Pierre Victoire, Hélène Lebrun et Christophe Thomas
Les associations sont seules responsables de la publication de leurs articles.

Maquette/mise en page/distribution : Pix'N'Graph - Tél. 02 99 83 53 93



SUIVEZ LES ÉVÉNEMENTS
DE LA COMMUNE
SUR INTRAMUROS